Bordereau de reversement DGFIP



Fiche Pratique – Fiscalité et Prélèvement A la Source : Bordereau de reversement DGFIP



► <u>Contexte</u>

Impact emploi permet désormais d'obtenir **le bordereau de reversement de** l'impôt sur le revenu à la DGFIP pour un mois et une association donnée.

Les salariés soumis à la RAS *(Retenue à la Source)* ou n'ayant ni RAS, ni PAS, sont exclus de l'état.

<u>Ce récapitulatif reprend</u> :

- Les montants versés correspondant au mois en cours ;
- Les montants versés au titre de régularisations d'un mois antérieur.

Application dans le logiciel

Vous pouvez obtenir ce document via l'onglet « Editions » / « Déclarations »
/ « Bordereaux mensuels » :

Siret	•	R	aison sociale	1
44809339999999	CREAT	FION EMPLOYE	UR	^
55809339999999	EMPLO	OYEUR 2		
				×
	Editions	bordereaux	mensuelles	
✓ URSSAF	ARRCO	AGIRC	PREVOYANCE	DGFIP
_	_	_		_
De la période	Mois	à	Mois	

Présentation du bordereau

<u>Cas n°1 simple</u> :

Bordereau de reversement pour <u>un mois</u> et <u>une association</u> donnés **Pas de régularisation** antérieure

	Tiers de confiance : CDOS BORDEREAU DE REVERSEMENT DE L'IMPOT SUR LE REVENU SEPTEMBRE 2019	
Références de l'association –	SIRET : : BIC :	
Rappel du mois concerné – Références du ou des salariés –	ISTRES, le OS FEVRIER 2020 Mois de SEPTEMBRE 2019 NNI/NTT Salarié Montant PAS 0.00 Seus-total 8.47	Montant du PAS par salarié Cumul des montants PAS reversés à la DGFIP pour l'ensemble des salariés de l'association sur 1 mois donné
Pas de régularisation = 1 seule page -	TOTAL 8.47	- Total général reversé à la DGFIP pour 1 mois par l'association

<u>Cas n°2 avec régularisation (BP annulé)</u> :

Bordereau de reversement pour <u>un mois</u> et <u>une association</u> donnés

Présence d'une régularisation sur un mois antérieur : BP annulé

Page 1/2 :



<u>Lisez-moi V82 – fév. 2020</u>



V.3.00.82 / 19 fév. 2020

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.82 d'Impact emploi association.

- Sommaire -

- Informations importantes
- <u>Déclaration Sociale Nominative</u>
- Administratif salarié
- <u>Correction d'anomalies</u>
- <u>Paramétrage</u>
- <u>Rappels</u>



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Formation professionnelle 2019

Les **aides au remplissage des bordereaux de formation professionnelle sont disponibles** dans cette mise à jour.

Pour les obtenir : Onglet "Actions mensuelles/trimestrielles" /
"Déclarations" / "Annuelles" / « Extractions » :



Éditez ensuite les **aides au remplissage** en cliquant sur « **Formation et courrier** » :

Navigation
Général
Extractions OPS :
① Extractions
Editions : Bordereaux
🛕 TR Urssaf
🛕 DRA artistes
Editions : Lettres d'accompagnement
🛕 Artistes
🛕 Hors artistes
Editions : Formation
A Formation et courrier
Editions : Diverses
Taxe sur les salaires et courrier
🛕 Net imposable
Fichiers : EDI
🗋 TR Urssaf
Historique des messages



Ē.

La déclaration et le paiement des contributions de formation professionnelle est à effectuer avant le 28/02/2020 sur le site de l'OPCO propre à chaque association.

Attention ! Pour l'OPCO AFDAS : Les associations doivent régler la TVA (elle apparaît sur les aides au remplissage). Ceci n'est pas un bug.

Pour l'OPCO AFDAS, il convient également d'arrondir les chiffres suivant la règle des arrondis, la saisie n'acceptant que les chiffres sans décimales.

Pour votre information, retrouvez ci-dessous la table des taux de formation par OPCO :

	OPCO COL	IESIO	N SOCIA	LE UNIF	ORM	ATION
animation	uniformation	0,55%	1,25%	0,08%	1,00%	
aide a domicile	uniformation	0,55%	1,49%	0,044%	1,00%	
alisfa	uniformation	0,55%	1,55%	0,28%	1,00%	si cpn inferieure à 20€ alors 20€
fsjt	uniformation	0,55%	1,34%	0,29%	1,00%	
missions locales paio	uniformation	0,55%	1,72%	0,30%	1,00%	
mutualité	uniformation	0,550%	0,300%	0,030%	1,00%	
ateliers et chantiers						
insertion	uniformation	0,550%	1,050%	0,100%	1,00%	
familles rurales	uniformation	0,55%	1,55%		1,00%	
	opco a	fdas a	autres d	ues sp	ectad	les
sport	AFDAS	0,55%	1,07%	0,06%	1,00%	
golfs	AFDAS	0,55%		0,05%	1,00%	
organisme de tourisme	AFDAS	0,55%	0,73%	0,03%	1,00%	
	орсо	santé			unif	faf
sanitaire medico social	UNIFAF	0,55	0,35	0,65	1,00%	oui
opco entrepris	es et sala	riés d	le servi	ces à h	aute	intensité akto
RESTAURATION						si paritarisme inferieur à 10
de collectivités	AKTOfafih	0,55%		0,012%	1,00%	alors 10€
		орсо	non re	pertorié	e	
légal		0,55%			1,00%	

► Fiche navette régularisations DSN : Rappel des règles

Suite à la réception de nombreuses fiches navettes ne correspondant pas à des demandes de régularisation, nous vous rappelons les règles d'utilisation de cet outil :



Ce formulaire est à utiliser <u>uniquement</u> pour vos <u>demandes de régularisation</u> <u>DSN. Il n'est absolument pas destiné aux demandes d'assistance autres</u> (la seule adresse à cet effet reste impact-emploi-association@urssaf.fr).

Qu'est-ce qu'une régularisation : C'est le fait de <u>modifier</u> ou <u>supprimer</u> un bulletin de salaire <u>antérieur à la période de DSN en cours</u>.

Nous vous rappelons également que l**a vérification préalable de vos dépôts DSN** via l'outil de contrôle DSN-Val est indispensable. Les demandes de régularisation DSN n'ayant pas respecté cette étape ne seront pas traitées prioritairement par les techniciens.

(*Rappel* : la dernière version de DSN-Val à télécharger est la 2020.1. Fiche pratique <u>disponible ICI</u> si besoin).





DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

▶ <u>Niveau de formation des salariés en contrat d'insertion (CDDI)</u>

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2020, le niveau de formation des salariés en contrat d'insertion (CDDI) est désormais à renseigner à partir de la *Fiche administrative du salarié*.



Retrouvez **ICI** la procédure de saisie de cette information dans votre logiciel.





ADMINISTRATIF SALARIE

► <u>Solde de tout compte</u>

Le document solde de tout compte évolue et comporte désormais :

- l'affichage des 2 décimales au niveau du total net ;
- la ligne « Indemnités de fin de contrat CDD ».

► Modulation du temps de travail : Ouverture au CUI

L'option *"Modulation Type A 33h/sem"* est désormais ouverte au Contrat Unique d'Insertion (CUI).



Nous vous rappelons qu'une fiche pratique est à votre disposition **ICI** sur ce sujet.





Attestation pôle emploi

Correction de l'anomalie survenue sur l'attestation pôle emploi (non report des périodes sur les 12 derniers mois et mention des dates de début et de fin de période d'emploi).

Avis d'échéance mensuel

L'avis d'échéance mensuel réintègre le montant DGFIP retenu au titre du Prélèvement A la Source.

► État simplifié des dépenses salariales

L'état simplifié des dépenses salariales a été corrigé dans cette version pour un mois donné.





PARAMETRAGE

► <u>Prévoyance Aide à domicile</u>

Sans modifier le taux global des cotisations qui reste fixé à 4,41 % du salaire brut (*tranches A et B*), les partenaires sociaux modifient la répartition du taux de cotisation de la garantie « *invalidité* » entre employeur et salarié.

Ainsi, **le taux de cotisation de la garantie** « *invalidité* » est désormais réparti à hauteur de :

- 1,32 % (et non plus 1,19 %) pour l'employeur ;
- 0,32 % (et non plus 0,45 %) pour le salarié.

La **cotisation additionnelle de 0,29** % du salaire brut (*tranches A et B*) destinée à financer la portabilité, est désormais répartie à hauteur de :

- 0,20 % (et non plus 0,19 %) pour l'employeur ;
- 0,09 % (inchangé) pour le salarié.

► Formation professionnelle CCN Animation

Le **taux de formation professionnelle 2020** pour la **CCN de l'animation** passe à **2.18**% au 01.01.2020

<u>Changement de taux des Régimes Mutualité, Organismes de tourisme, Golf et FAFIH</u>

Au 01.01.2020 :

- Le régime Organismes de tourisme passe à 1.31%
- Le régime Mutualité passe à 0.88%
- Le régime **Golf** passe à **0.60**%
- Le régime FAFIH passe à 0.562%





RAPPELS

▶ Outils de contrôle DSN-Val

La dernière version de DSN-Val est la 2020.1.1.11

Rappel : Vous devez avoir téléchargé la nouvelle version DSN-Val 2020 à partir du *portail DSN*.

Pensez à mettre à jour votre outil de contrôle à l'aide du bouton orange de la barre d'outils :



► <u>Comment joindre l'assistance ?</u>



Attention nouveauté : Pour toute nouvelle demande de régularisation DSN, merci d'utiliser le formulaire <u>« Fiche-navette – Régularisation DSN »</u>. Toute demande de régularisation passant par l'adresse mail habituelle de l'assistance ne sera pas prise en compte par les techniciens.

Pour toute autre demande, l'unique adresse est : <u>impact-emploi</u>association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.



Transfert ou mutation de salariés



Fiche Pratique – Salarié : Transfert ou mutation de salariés



► <u>Contexte</u>

Retrouvez dans cette fiche pratique la procédure de transfert ou de mutation des salariés d'une de vos associations vers une autre association, gérée ou non via Impact emploi association.

► Détail des cas de transfert ou de mutation

Détail des associations utilisées dans la procédure :

A00001 : Association existante dans IEA
ASiège : Association siège de A00001
ABIS : Association A00001 (après changement d'adresse et de NIC)
B00001 : Association

La procédure est proposée pour un **salarié Y**. Ce salarié est **salarié de l'association A00001**. **Si plusieurs salariés sont concernés, il faut suivre la procédure pour chaque salarié concerné**. Détail des cas rencontrés :

A - Le salarié Y de l'association A00001 est transféré dans l'association B00001 B - Le salarié Y de l'association A00001 est transféré dans l'association ASiège C - Le salarié Y de l'association A00001 est transféré dans l'association ABIS



Attention : Le cas C n'est pas un cas de transfert : La procédure suivante ne doit pas être utilisée dans ce cas (la procédure à utiliser est la procédure de changement de NIC d'une association). Dans ce cas, tous les salariés de l'association (A00001) seront rattachés automatiquement au nouveau SIRET (ABIS).

Si l'association d'accueil est gérée par un autre tiers Impact Emploi : Transmettre un message à l'assistance en mettant en objet : « Transfert d'association chez un autre tiers »

Si l'association d'accueil n'est plus gérée dans Impact Emploi : Transmettre à l'assistance les informations nécessaires (N° de contrat…)

► Procédure répondant aux cas A et B

ADMINISTRATIF / BULLETIN DE SALAIRE

1/ Avant de saisir le bulletin d'août 2019 :

Dans l'association A00001, pour le salarié Y, à partir de la Fiche administrative du salarié, onglet Gestion des contrats, effectuer une Fin de contrat :

- Saisir la date de fin de contrat « 31/08/2019 »
- Choisir la nature du motif « *Autre* » et le motif de rupture « *500 Transfert* » :

Nature du motif : - Motif de rupture : Autres 500 - Transfert Date de notification :	Date fin de contrat :	3	1/08/2019
Autres 500 - Transfert Date de notification :	Nature du motif :	- Motif de rupture :	
- Date de notification : - Date de signature de la convention de rupture : - Date d'engagement de la procédure de licenciement : - Transaction en cours : - Transaction en cours : - Nombre d'heures du DIF n'ayant pas été utilisées : - Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP : - Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP : - Nombre de mois de préavis qui aurait été versée : - O,00 - Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée : - Statut particulier du salarié : - O - Aucun - réavis	Autres	✓ 500 - Transfert	
- Date de signature de la convention de rupture : - Date d'engagement de la procédure de licenciement : - Transaction en cours : - Transaction en cours : - Nombre d'heures du DIF n'ayant pas été utilisées : - Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP : - 0,00 - Salaire net horaire du salarié : - Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée : - 0,00 - Salarié en droit de bénéficier d'une pension de retraite d'un régime légalement obligatoire - Statut particulier du salarié : - 00 - Aucun	- Date de notification :		
- Date d'engagement de la procédure de licenciement : - Transaction en cours : - Transaction en cours : - Nombre d'heures du DIF n'ayant pas été utilisées : - Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP : - 0,00 - Nombre de mois de préavis qui aurait été versée : - 0,00 - Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée : - 0,00 - Salané en droit de bénéficier d'une pension de retraite d'un régime légalement obligatoire - Statut particulier du salarié : - 00 - Aucun	- Date de signature de la conventio	on de rupture :	
- Transaction en cours : - Nombre d'heures du DIF n'ayant pas été utilisées : - Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP : - Salaire net horaire du salarié : - Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée : - Salairé en droit de bénéficier d'une pension de retraite d'un régime légalement obligatoire - Statut particulier du salarié : - OO - Aucun - Féavis	- Date d'engagement de la procédu	are de licenciement :	
Nombre d'heures du DIF n'ayant pas été utilisées : 0,00 Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP : 0,00 Salaire net horaire du salarié : O,00 Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée : 0,00 Salarié en droit de bénéficier d'une pension de retraite d'un régime légalement obligatoire Statut particulier du salarié : OO - Aucun	- Transaction en cours :		
Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP : 0,00 Salaire net horaire du salarié : 0,00 Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée : 0,00 Salarié en droit de bénéficier d'une pension de retraite d'un régime légalement obligatoire Statut particulier du salarié : 00 - Aucun	- Nombre d'heures du DIF n'ayant p	oas été utilisées :	0,00
- Salaire net horaire du salarié : - Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée : - Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée : - Salarié en droit de bénéficier d'une pension de retraite d'un régime légalement obligatoire - Statut particulier du salarié : 00 - Aucun réavis	- Nombre de mois de préavis utilisé	s dans le cadre du calcul (CSP : 0,00
Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée : 0,00 Salarié en droit de bénéficier d'une pension de retraite d'un régime légalement obligatoire Statut particulier du salarié : 00 - Aucun réavis	- Salaire net horaire du salarié :		0,00
Salarié en droit de bénéficier d'une pension de retraite d'un régime légalement obligatoire - Statut particulier du salarié : 00 - Aucun	- Montant de l'indemnité de préavis	qui aurait été versée :	0,00
- Statut particulier du salarié : 00 - Aucun	Salarié en droit de bénéficier d	'une pension de retraite d'u	in régime légalement obligatoire
réavis	- Statut particulier du salarié :	00 - Aucun	
	réavis		
	Demission administration of an end	laire habituel ·	
- Demier jourt ravaillé et pavé au salaire habituel :	. Liemier Mir travalle et nave all ea	iale nabiluer.	31/08/2019

2/ Saisissez le bulletin d'août 2019

3/ **Récupérez le N° de contrat** « 72A88A515572572A8185 » **du salarié Y** dans l'**association A00001** en cliquant sur « *visualiser la période »* :

Caractéristique	s du contrat	
- Début Contrat :	01/05/2017 · No : 72A88A5155725	572
- Type contrat :	Contrat unique d'insertion version CAE	-
	Salaire réel	~
	•	~
- Nature contrat :	CDD 🗸	

4/ Dans l'association B00001 :

• **Créez le salarié Y** en utilisant l'option « *Multi-employeurs* » pour le rattacher à l'employeur B00001 :

	Général	
Créer u	n salarié <u>:</u>	
1	Fiche vide	
Modifie	r un salarié :	
	Ouvrir	
	Enregistrer	
Gestion	employeur :	
80	Liste des salariés	
- 🎲	Multi-employeurs	

- A partir de l'onglet « Gestion des contrats » de la Fiche administrative du salarié, saisissez un « Nouveau contrat » ;
- Cliquez sur « **Oui** » (cas de mutation)
- Saisissez la date de modification « 01/09/2019 », l'ancien SIRET « SIRET A00001 » et l'ancien N° de contrat « 72A88A515572572A8185 »

Impact Emploi -	[Salarié muté ou repris]	×
- Date de modification :	01/09/2019	
- Ancien SIRET (1) :	51431651200029	
- Ancien n° contrat :	72A88A515572572A8185	
(1) = SIRET de l'ancien (établissement d'affectation.	
	Enregistrer Ann	uler

- Saisissez le contrat du salarié Y et l'ensemble des données administratives ;
- Saisissez le bulletin de septembre 2019.

<u>DSN</u>

1/ Pour l'association A00001 :

Les données du salarié Y sont transmises dans la DSN du mois d'août 2019 sans bloc 62 *« Fin de contrat »*

2/ Pour l'association B00001 :

Les données du salarié Y seront transmises à partir de la DSN du mois de septembre 2019

Niveau de formation des salariés en <u>contrat d'insertion (CDDI)</u>



Fiche Pratique – DSN : Niveau de formation des salariés en contrat d'insertion (CDDI)



► <u>Contexte</u>

Le niveau de formation des salariés en contrat d'insertion *(CDDI)* doit être transmis via la DSN.

Tout employeur devra donc renseigner le niveau de formation de ses salariés en contrat d'insertion (*CDDI*).

► Saisie du niveau de formation dans le logiciel

Le niveau de formation des salariés en contrat d'insertion se saisit au niveau de la *Fiche administrative du salarié* :

- Ouvrez la « Fiche administrative du salarié » (1) (par double clic sur le salarié);
- Cliquez sur la rubrique « Informations complémentaires » (2) ;
- Sélectionnez l'onglet « Niveau de formation » (3) ;
- Cliquez sur « *Nouveau niveau* » (4) :

Impact Emploi - [Fiche admi	nistrative salarié] 1 Fiche atiminis	tratīve du sal	arié
NNI : Non	: CDD Prénom	pad	Navigation 2
Employeur (Siret - RS) :	BREND - PARCIESE ST CLEMENT	- Archivé : Non 🗸	Général
Informations complémentaires			<u>Créer un salarié :</u> Fiche vide
COLEMPLOYEU Code	Libellé du niveau de formation	Date début	Modifier un salane ; Ouvrir Enregistrer Gestion employeur ; Solution employeurs Multi-employeurs Retour à l'écran principal Convention collective Gestion des contrats
Supprimer un niveau	4 Nouveau niveau	Modifier un niveau	Caisses sociales
- Date de début de validité :	- Date de fin de validité :		Coordonnées bancaires / Salaires Informations complémentaires Formulaires types liés à l'emploi Liste des bulletins
Indemnités kilométriques Chèques vac	ances Modifications à venir BOETH Niveau	de formation Autres	Historique des messages
MODIFICATION			Quitter

- Renseignez la « **Date de début de validité** » (si le contrat est en vigueur au 01/01/2020, renseigner cette date / Si le contrat débute après le 01/01/2020 : saisir la date de début de contrat) (1) ;
- Sélectionnez le niveau de formation du salarié dans la liste déroulante (2) ;
- Validez (3), puis Enregistrez l'information (4) :

Impact Er	nploi - [Fiche adm	inistrative salarié]				×
·	بر. <u>زیر بر بر ز</u>	تنزير : رزير Fich	e administ	trative du	salari	
NNI : 1000.25	86 Nor	: CDD	Prénom :	paul	Navi	gation 📃 🗌
Employeur (S	iret - RS) : annalis	BOOD PAROISSE ST CL	(MENT	- Archivé : Non		Général
leformations o					Crée	r un salarié :
ini ormations o	comprementaires					Fiche vide
_COLEMPLOY	EUQ Code	Libellé du nivea	u de formation	Date début	A Mod	ifier un salarié :
					. 6	Ouvrir
						Enregistrer
					Gard	ion employers :
					-	Q Liste des salatiós
						Multi-employeurs
					Re	tour à l'écran principal
					- Co	nvention collective
					Ge	stion des contrats
Supprimer	un niveau		Nouveau niveau	Modifier un nivei		isses sociales ordonnées hancaires / Salaires
- Date de début	t de validité : 101/0	01/2020 - Date de fin	de validité : 31/12	2/9999 4	Fo	ormations complémentaires mulaires types liés à l'emploi
- Niveau de lon	nauori .			🔟		
Ind CODE			LIBELLE			sages
01	Formation n'allant pas	au-delà de la scolarité obligat	oire (16 ans)			
02	Formation d'une durée	maximale d'un an après le co	ollège			guiccer
2 03	Niveau de formation é professionnelles)	quivalent au CAP (certificat d	'aptitude professionnelle)	ou au BEP (brevet d'ét	udes	
04	Formation de niveau d professionnel	u bac (général, technologiqu	e ou professionnel), du br	evet de technicien (BT) ou du brevet	
05	Formation de niveau b technologie), etc	ac+2 : licence 2, BTS (breve	t de technicien supérieur)), DUT (diplôme univers	itaire de	
06	Formation de niveau b	ac+3 et bac+4 : licence 3, lic	ence professionnelle, ma	ster 1, etc		
07	Formation de niveau b	ac+5 et plus : master 2, doct	orat, diplômes d'école, etc	2		
				au	_(3)_	×
				Annu	ler Va	alider

Le niveau de formation enregistré est ainsi reporté dans la rubrique « *Informations complémentaires* » :

	Code	Libellé du niveau de formation	Date début
6BE5734FFE2F	03	Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude pro professionnelles)	01/01/2020
upprimer un niv	eau	Nouveau niveau Mo	difier un niveau
upprimer un niv	reau	Nouveau niveau Mo	difier un niveau
upprimer un niv ate de début de va	reau lidité :	Nouveau niveau Mo	difier un niveau

• Pensez à **enregistrer** vos modifications au niveau de l'onglet « *Général* » de la **fiche administrative du salarié** :

